



**L'Association « Raid Golfe du Morbihan » organise, les
Vendredi 25, Samedi 26 et Dimanche 27 Juin 2010 :**

**sa 6^{ème} édition du
Raid Golfe du Morbihan « L'ultra Marin »
Règlement 2010**

1 – Les épreuves :

- Le Grand Raid 56 Golfe du Morbihan : Cette épreuve de 177 km se déroule en une seule étape, à allure libre. Elle impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal de l'épreuve est fixé à 42 heures (toutes pauses et traversée en bateau de port Navalo à Locmariaquer, comprises), sous réserve d'être passé aux divers postes de pointage avant les heures de fermeture (§ 3 Barrières horaires) et aux points de contrôle. Le Grand Raid 56 partira de Vannes le **vendredi 25 Juin 2010 à 19H00** et se terminera sur le port de Vannes.

Epreuve limitée à 700 participants.

- Le Raid 56 Golfe du Morbihan : Epreuve du même style d'une distance de 87 km, à parcourir en moins de 20 h (toutes pauses comprises), sous réserve d'être passé aux divers postes de pointage avant les heures de fermeture (§ 3 Barrières horaires) et aux points de contrôle.

Le Raid 56 partira de Locmariaquer, le **samedi 26 Juin à 17H00** pour rejoindre, le port de Vannes, en empruntant les mêmes chemins que la seconde partie du Grand Raid 56.

Epreuve limitée à 1 200 participants.

- Le Trail 56 Golfe du Morbihan : Epreuve de 56 km, à parcourir en moins de 12 h (toutes pauses comprises), sous réserve d'être passé aux divers postes de pointage avant les heures de fermeture (§ 3 Barrières horaires) et aux points de contrôle.

Le Trail 56 partira de Noyal, le samedi 26 Juin à 20H00 pour rejoindre le port de Vannes.

Le Trail 56 est ouvert à tous (plus de 20 ans). Le Trail 56 Golfe du Morbihan fait partie du Trail Tour National 2010, label FFA.

Epreuve limitée à 700 participants.

2 – Conditions générales :

Les épreuves sont ouvertes à toute personne, âgée de plus de 20 ans, licenciée ou non.

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non respect du règlement.

3 - Barrières horaires :

Afin de poursuivre l'épreuve, les concurrents devront atteindre les sites suivants dans les délais indiqués :

Grand Raid 56	Lieux	Sarzeau	Embarquement Port Navalo	Stade Locmariaquer	Larmor-Baden	Arrivée Vannes
	Distance cumulée	53 km	90 km	92 km	136 km	179 km
	Temps cumulé	12 h	20h	22h	33 h	42 h
	Barrière horaire	Samedi 7h00	Samedi 15h00	Samedi 17h00	Dimanche 4h00	Dimanche 13h00
Raid 56	Lieux				Lamor-Baden	Arrivée Vannes
	Distance cumulée		-	-	44 km	87 km
	Temps cumulé		-	-	10 h	20 h
	Barrière horaire		-	-	Dimanche 3h00	Dimanche 13h00
Trail 56	Lieux		Départ Noyal	Boucle Noyal	Pointe du Bil	Arrivée Vannes
	Distance cumulée		-	23 km		56 km
	Temps cumulé		-	-		12h00
	Barrière horaire		-	-		

Ces distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des modifications de parcours éventuelles.

4 – Conditions d'admission des concurrents :

a - Dates :

- Ouverture : le 1er Décembre 2009
- Clôture : le 31 Mai 2010

b - Constitution du dossier d'inscription :

Pour chaque participant, le dossier d'inscription doit comprendre :

• Inscription en ligne :

- l'inscription sur notre site Internet dans la rubrique « inscription » puis dans « inscription en ligne »
- le paiement par CB (paiement sécurisé)
- l'envoi de votre certificat médical (voir & 4d) ou photocopie de votre licence 2009/2010, **dans un délai inférieur à 15 jours**, soit :

→ par mail :

- pour le Grand Raid 56 : cm_grandraid@orange.fr
- pour le Raid 56 : cm_raid@orange.fr
- pour le Trail 56 : cm_trail@orange.fr

→ par voie postale (voir adresse ci-dessous)

Attention : en cas de non aboutissement du paiement en ligne, **l'inscription doit être renouvelée.**

• Inscription manuelle (bulletin papier) :

L'inscription manuelle entraîne une majoration de 10 €uros.

Le dossier d'inscription sera constitué :

- du bulletin d'inscription (téléchargeable sur notre site Internet dans la rubrique « Inscription », puis « Bulletin d'inscription »),
- du paiement par chèque,
- de votre certificat médical (voir & 4d) ou photocopie de votre licence 2009/2010

Adresse d'envoi : **Raid Golfe du Morbihan**
Service Inscription
39 bis, rue Albert 1^{er}
56000 Vannes

Tout dossier incomplet sera retourné.

c - Droits d'inscription par concurrent :

	Jusqu'au 31 Mars 2010		A partir du 1 ^{er} Avril 2010	
Inscription	en ligne	manuelle	en ligne	manuelle
Grand Raid 56	75 €	85 €	85 €	95 €
Raid 56	45 €	55€	55 €	65 €
Trail 56	34 €	44 €	44 €	54 €

d - Certificat Médical :

Il est obligatoire pour participer à une compétition hors stade.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard des articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport, les participants devront être :

→ ou titulaires d'une licence Athlé Compétition ou d'une licence Athlé Santé Loisir option running délivrée par la FFA (*)

- ou titulaires d'un Pass'running délivré par la FFA (*)

- ou titulaires d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, la FCGT et l'UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...) (*)

(*) : Quel que soit le cas, le coureur devra fournir une photocopie du ou des documents correspondants (année en cours).

→ ou transmettre le certificat médical, à disposition sur notre site internet, dûment signé, de moins d'un an au jour de la course, stipulant la mention suivante : « pas de contre-indications médicales à la pratique de la course à pied en compétition ».

→ ou un certificat médical d'une épreuve du même type stipulant les mentions ci-dessus

Aucune inscription ne sera validée sans la pièce demandée ci-dessus ou si le certificat médical est périmé ou falsifié.

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident .

e - Annulation d'engagement / Remboursement :

Attention :

si votre certificat médical n'est pas parvenu dans un délai de 15 jours à compter de votre préinscription , votre dossier sera abandonné, et aucun remboursement ne sera effectué

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'**annulation** d'engagement devront être exprimées avant le 31 Mai 2010 par **courrier recommandé**.

IMPORTANT : Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération (1).

Pour un désistement enregistré avant le :

31 mars 2010 : 70% du montant de l'inscription vous seront remboursés,

31 mai 2010 : 60% du montant de l'inscription vous seront remboursés,

Au-delà, plus aucune demande ne sera acceptée.

Les remboursements seront traités, au maximum 2 mois après l'épreuve.

5 – Carnet de Route :

Toutes les informations concernant le parcours sont sur notre site et imprimables. Toutefois, le carnet de route 2010 sera remis à tous les participants, lors de la remise des dossards.

6 - Navettes :

Pour les concurrents qui en feront la demande sur leur bulletin d'inscription, l'organisation mettra à disposition des navettes (coût supplémentaire de 6.00€).

Les véhicules personnels seront stationnés à Vannes (arrivée de toutes les épreuves). Des navettes partiront de Vannes, et emmèneront les concurrents vers le point de départ de leur épreuve :

- **Raid 56** : Samedi 26 Juin en début d'après-midi, pour Locmariaquer.

- **Trail 56** : Samedi 26 Juin en fin d'après-midi, pour Noyal.

Les heures et lieux seront précisés ultérieurement.

7 – Catégories Hommes et Femmes :

Espoir : 1988 - 1990

Sénior : 1971 - 1987

V 1 : 1961 - 1970

V 2 : 1951 - 1960

V 3 : 1941 - 1950

V 4 : 1940 et avant

8 – Dossards :

- Remise des dossards :

* Le lieu, la date et l'heure seront précisés ultérieurement.

* Chaque coureur retirera personnellement son dossard sur présentation d'une pièce d'identité, après émargement et contrôle du contenu du sac (voir § 16).

- Le dossard doit être visible quel que soit l'équipement vestimentaire et quelle que soit la météo. Si tel n'est pas le cas, vous risquez une pénalité de 3 heures (voir § 12). Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière,...)

9 – Classements :

Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi dans toutes les catégories ci-dessus. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques qui seront prêtées aux concurrents, à la remise des dossards. Elles devront être rendues à l'arrivée ou avec le dossard en cas d'abandon.

Pour les participants au Trail Tour 2010, les résultats seront transmis à la FFA.

10 – Remise des Prix :

- pour le podium : coupes et lots offerts par nos partenaires
- pour les finishers : tee-shirt "Finisher 2010 Raid Golfe du Morbihan"
- pour tous les participants : une boîte de gâteaux millésimé "Raid Golfe du Morbihan".

11 – Postes de pointage et de contrôle :

Des postes de contrôle et de pointage sont répartis le long du parcours. Les pointages sont destinés à assurer le classement et le suivi des concurrents en temps réel. Les contrôles, dont le nombre et l'emplacement sont variables, sont placés de façon à s'assurer que les concurrents empruntent la totalité du parcours et qu'ils possèdent toujours le matériel obligatoire.

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers, devra demander le crédit du retard, au PC Course (après accord du Directeur de course).

12 - Pénalités :

Les membres de l'organisation et les commissaires présents sur le parcours ont aussi, pour mission, de signaler tout manquement au règlement. Toute effraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité, suivant le barème ci-dessous :

Pénalisation 1 heure :

- non-possession par article obligatoire, prévu dans le sac de course (2).

Pénalisation 3 heures :

- **dossard non visible**, quel que soit l'équipement vestimentaire
- assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement
- absence d'un pointage à un point de contrôle

Disqualification :

- enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- refus de contrôle du sac de course (2)
- absence de pointage à plus d'un point de contrôle
- absence de sac de course (2)
- absence de dossard
- pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- utilisation d'un moyen de transport
- non-assistance à un concurrent en danger
- pollution ou dégradation des sites
- insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation
- refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- état physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

Le concurrent disqualifié se verra refuser son inscription pour les éditions suivantes.

13 – Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui lui sera précisé sur le carnet de route. Il devra remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation. Les frais de recherche sont à la charge du concurrent s'il quitte la course par ses propres moyens sans signaler l'abandon. Une navette assurant le retour sur Vannes sera mise en place.

Tout concurrent qui, suite à un abandon, se fait assister par un moyen autre que ceux proposés par l'organisation, le fait sous son entière responsabilité.

14 – Assistance Médicale :

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

15 – Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'Association sera dérogée après abandon ou disqualification.

16 – Vérification des sacs de course (2):

Avant le départ et sur présentation d'une pièce d'identité :

- Le contrôle systématique des sacs de course (2) sera effectué afin de vérifier que chaque concurrent possède l'équipement obligatoire.
- Le dossard et la puce ne seront pas remis si un équipement prévu au § 20 est manquant à l'inventaire.
- Les concurrents s'engagent à ne pas modifier le contenu du sac de course après émargement et remise du dossard, ceci jusqu'à l'arrivée.
- L'accès à la ligne de départ sera refusé à tout concurrent non porteur d'un sac de course(2) complet.

Pendant la course, et en particulier après les ravitaillements, le contenu du sac sera contrôlé par l'organisation et tout article manquant entraînera une pénalité (voir § 12 Pénalités).

17 – Points de repos pendant l'épreuve :

Les concurrents pourront bénéficier de points de repos prévus par l'organisation (voir site internet et carnet de route). Les points de repos mis à la disposition des concurrents ne peuvent être considérés comme un hébergement. Les coureurs ayant abandonné ou terminé la course devront disposer de leur propre hébergement.

18 – Boisson et Nourriture :

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes approvisionnent les participants en boissons et nourriture de type raid.

Entre ces points de ravitaillement, (figurant sur le site et carnet de route), les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leur boisson et leur réserve alimentaire.

19 – Assistance personnelle et sac assistance :

Grand Raid 56 Golfe du Morbihan :

Les concurrents peuvent bénéficier d'une assistance personnelle uniquement à Sarzeau, Locmariaquer et Larmor-Baden.

Ils pourront déposer deux sacs d'assistance de 20-30 litres, portant le numéro de dossard :

- l'un sera convoyé, par l'organisation vers Locmariaquer,
- l'autre restera en attente sur le site arrivée.

Raid 56 et Trail 56

Les concurrents pourront déposer sur la ligne d'arrivée à Vannes un sac d'assistance tout de suite accessible après leur raid.

Toute assistance «volante», de type «lièvre», accompagnateurs, «porteurs d'eau», vélos, est interdite, sous peine d'une pénalité définie au § 12.

Les sites clos et couverts ne sont pas accessibles aux accompagnateurs.

20 – Equipement :

Equipement obligatoire pour tous les concurrents :

1 sac de course (2), doit contenir ce qui suit : 1 lampe frontale avec piles et ampoule (pas d'ampoule si leds) de rechange (à conserver pour contrôle et respect de l'environnement), 1 couverture de survie, 1 réserve pouvant contenir 1,5 l d'eau minimum, 1 sifflet, 1 réserve alimentaire, 1 brassard réfléchissant, 1 téléphone portable , 1 tube de pommade anti-inflammatoire, 1 bande contention élastoplast 6-8 cm de large.

Ce matériel est rendu obligatoire par l'organisation en fonction des risques identifiés au moment de l'édition du présent règlement. Ainsi en complément du matériel obligatoire, le coureur est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire,...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

21 – Environnement et respect :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires de course, ainsi que le code de la route.

Les concurrents s'engagent aussi à respecter les sites traversés. **Il appartient à chaque concurrent de conserver les emballages et débris jusqu'au ravitaillement suivant où les déchets peuvent être déposés**

La nature est si belle, respectons-la.

(Voir § 12 Pénalités : Disqualification : pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou son assistance)

22 – Parcours :

Pour les trois épreuves, le parcours emprunte les chemins de randonnée, bornés, en grande partie, par le Conseil Général du Morbihan, et traverse 17 communes.

Le départ et l'arrivée du Grand Raid se faisant à Vannes, une traversée d'environ 15 minutes en bateau est prévue de Port Navalo à Locmariaquer

Le temps d'attente dans la zone d'embarquement et la durée de la traversée seront décomptés pour chaque concurrent

En cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, l'emplacement des postes de contrôle, sans préavis.

23 – Droit à l'image :

Tous les concurrents et accompagnateurs du Grand Raid 56, du Raid 56 et du Trail 56 abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

24 – Mise Hors Course :

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout concurrent qui refuse de se soumettre à ce règlement ou qui risque de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres concurrents.

Le concurrent exclu se verra refuser son inscription pour les éditions suivantes.

- (1) Nous vous conseillons de contracter une assurance annulation auprès de certains organismes spécialisés.
- (2) Sac de course : tous sacs pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire cité au §20 : sac à dos, ceinture-banane, camel-bag,....